

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 21 mars 2018

Un comité d'établissement s'est tenu ce mercredi 21 mars 2018 à Strasbourg. Avant de développer les points à l'ordre du jour, voici tout d'abord l'édito de Force Ouvrière.

NOUVELLES INSTANCES : POURQUOI FALLAIT-IL SIGNER ?

Alors que nous entendons et lisons que les syndicats signataires auraient "bradé la représentativité et la proximité" en acceptant un CSE unique pour le réseau France 3, les auteurs de ces allusions oublient-ils le principe même des ordonnances Macron ? Quel est-il, ce principe ?

Les ordonnances sont claires : elles prévoient un minimum légal, très inférieur à ce qui a été négocié et obtenu depuis début 2018. Et ce minimum légal se serait appliqué s'il n'y avait pas eu un accord mieux disant. C'est la loi ! Qu'on s'en réjouisse, ou qu'on le déplore, c'est cependant le fondement même de ces ordonnances sur la partie "dialogue social".

Cela veut dire que seul l'accord permettait de faire mieux...et qui dit accord dit majorité au niveau des organisations syndicales mais aussi acceptation du côté de la direction.

Si la direction refuse d'entendre parler d'une demande, alors l'accord est impossible.

Les élus Force Ouvrière savaient qu'il existait une possibilité d'exiger un CSE spécifique pour la Corse : car il y avait une très forte volonté des salariés + une importante manifestation des politiques. C'est la raison pour laquelle Force Ouvrière a exigé que le découpage soit revu.

En revanche, cette volonté n'était pas aussi forte, loin de là, auprès des personnels des autres directions régionales. Exiger cela aurait donc signifié faire échouer l'accord, avec toutes les conséquences que cela signifiait.

Pas d'accord aurait signifié la disparition d'élus de proximité, et des activités sociales et culturelles gérées en local... Alors que, au contraire, l'accord permet de sauver l'essentiel !

Même si les modalités ne seront pas parfaites, l'accord permet de sauver ce qui peut l'être...et il aurait donc été irresponsable de tout laisser s'écrouler.

Les plus belles valeurs sont utopiques si elles sont irréalistes et conduisent à la ruine. La question consistant à signer, ou pas, ne se posait donc pas !

I / COMMISSION FILIERE DU 15/03/2018

Cette réunion était consacrée à deux sujets : la réforme en cours et la régulation de l'emploi non permanent (avec la problématique du seuil à 80 jours par an) qui fera l'objet d'une nouvelle négociation le 27 mars prochain.

[POUR LIRE LE COMPTE RENDU COMPLET DE LA COMMISSION DU 15 MARS, CLIQUEZ ICI...](#)

La direction a souhaité apporter quelques rectifications et compléments d'informations. Pour la direction, la création d'une plate-forme Vidéo Mobile à St Cyr l'Ecole est bien réelle. Concernant les suppressions de postes, il y aura bien des évolutions à terme, mais en aucun cas des suppressions en région. Par ailleurs, aucune suppression n'est prévue concernant les dispositions de l'accord sur les VCP, et encore moins sur les voitures de location. Concernant les frais de missions à Paris pour le personnel de la filière, les conditions d'accueil et les modalités de remboursement de frais ont évolué.

Au sujet du déménagement de la post production de Lille, il s'agirait d'une réflexion à venir pour le rapprochement de la gare ou du centre-ville. Pour le moment, il n'existe aucune démarche dans ce sens.

Concernant l'affaire des 80 jours, la direction affirme que ce ne sera pas une règle automatique. En effet, des dérogations seront possibles afin d'autoriser les dépassements.

La direction ajoute par ailleurs que "l'humain est au cœur du projet puisque les collaborateurs qui souhaitent rester en région ne seront pas obligés de se déplacer" ; la direction assure aussi prendre en compte avec attention les retours et les risques psychosociaux liés à ces changements. "L'accompagnement des collaborateurs occupe une place primordiale", nous dit-elle.

Le but de ce projet est donc de maintenir les moyens internes de fabrication et de les développer en gardant une indépendance par rapport aux acteurs privés qui sont de moins en moins nombreux. Par ailleurs, la direction assure que les moyens en régions vont être maintenus.

II/ INFORMATION/CONSULTATION SUR LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DES MOYENS INTERNE DE FABRICATION DE FRANCE TÉLÉVISIONS PHASE 2 & 3

Pour les élus du comité d'établissement de l'ex pôle nord-est, les phases 2 et 3 du schéma des moyens internes de fabrication achèvent le démantèlement de la filière production, en prévision de l'annonce de la future réforme de l'audiovisuel public prévue par le gouvernement. La modernisation en 5 nouvelles sous-directions hyper optimisées, la réduction de la masse salariale et sa centralisation sur Paris prouvent que la direction "sacrifie" l'activité de son personnel provincial (alors que dans un même temps la présidente de France Télévisions annonce une plus grande exposition régionale à horizon 2020). Avec quels moyens ? L'externalisation par le recours au privé, les achats de programmes... Les élus réaffirment la nécessité pour France TV de disposer d'un outil de fabrication intégré, moderne, et performant. C'est une condition pour l'indépendance de l'audiovisuel public, pour la fabrication de l'ensemble de ses programmes et de son développement.

Les élus déplorent que ce projet de réforme des moyens soit déconnecté de la réalité du terrain....

Les élus s'inquiètent de la multiplication des troubles psycho-sociaux voire des maladies à caractère professionnel (c'est pour cela que le CHSCT de Strasbourg qui s'est tenu le 8 mars a voté un droit d'alerte sur les risques psycho-sociaux).

Les élus notent néanmoins l'obtention d'un certain nombre d'avancées (notamment le maintien de l'affectation administrative des salariés qui le souhaitent sur leur site actuel, et la prise en charge des frais engagés par les salariés en déplacements professionnels). Mais de nombreux points doivent encore être travaillés : planification, charge et organisation du travail, évolution des emplois...

En conclusion, les élus émettent donc un avis négatif.

III/ INFORMATION/CONSULTATION SUR LE PROJET DE CODE DE CONDUITE ANTI-CORRUPTION DE FRANCE TÉLÉVISIONS ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DE FRANCE TÉLÉVISIONS

FO ne s'est pas associé à l'avis des élus des autres syndicats et a voté contre le projet en l'état. Certes, nous soutenons toutes les actions de lutte contre la corruption, le trafic d'influence, les conflits d'intérêts, les cadeaux... Mais en mai 2017, lors d'un précédent CE, les élus FO avaient demandé quel serait le dispositif de contrôle ? Quelle serait la protection du lanceur d'alerte ?

A la lecture du nouveau document de la direction, il apparaît que cette protection du lanceur d'alerte, et ces dispositifs de contrôle ne sont pas assez détaillés. Les adjectifs, "désintéressés, de bonne foi" sont libres d'interprétation et sont des critères trop subjectifs.

Nous ne pouvons donc cautionner un système qui pourrait générer les pires ennuis, parce qu'un lanceur d'alerte aurait juste fait son devoir et respecter la règle.

Concernant ces aspects, des détails essentiels sont absents : en l'état, ce document reste donc inachevé.

Il est impératif, pour Force Ouvrière, de protéger ses salariés. C'est ce qui a motivé notre vote.

IV/ INFORMATION SUR LES NEGOCIATIONS RELATIVES AUX FUTURES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

FO et la CGT ont signé l'accord concernant l'architecture et les moyens des futures Institutions Représentative du Personnel. Les dispositions de cet accord prévoient donc les éléments suivants :

- un CSE pour le réseau régional, qui sera compétant pour l'ensemble des 12 directions régionales.
- les salariés de la filière production seront, au moins pour la première mandature, rattachés à ce CSE du réseau France 3.
- il en sera de même pour les salariés des fonctions RH et finances travaillant dans le réseau.

Désormais, seuls les élus titulaires pourront participer aux séances plénières (sauf si ces derniers sont absents, auquel cas ils seraient remplacés par les élus suppléants).

Quant aux activités sociales et culturelles, elles resteront gérées en proximité par une personne physiquement présente dans chaque antenne.

De même, l'accord permet qu'il y ait au sein de chaque antenne des "représentants de proximité" qui traiteront chaque mois de tout sujet de proximité (hors éditorial). Ces salariés qui seront élus par le CSE disposeront de davantage de crédits d'heures que les actuels élus DP ou CHSCT.

Concernant le calendrier, des accords pré-électoraux vont être négociés dès le 30 mars (puis le 6 et le 13 avril).

Le 1er tour aurait lieu le 21/06, et le 2ème tour pour la première semaine du mois de Juillet

Si un accord n'est pas trouvé, il y aura nécessité d'avoir recours à la DIRECCTE (et donc les élections auront donc lieu à la rentrée).

V/ POINT D'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD COMPETENCES COMPLEMENTAIRES AU SEIN DES 3 DIRECTIONS REGIONALES (GRAND EST, HAUTS DE FRANCE ET BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ)

Tout d'abord, concernant la gestion de la paie, la prise en charge de la rétro activité a été reportée au mois de mars (au lieu du mois de janvier prévu initialement).

Concernant les "nouveaux entrants" dans la compétence complémentaire, tout débute par l'identification des besoins par les différentes directions régionales, puis appels à candidature.

Parallèlement, des modules de formation sont en cours de finalisation par l'université France TV, pour une formation commune et homogène par tous.

La direction précise que des appels à la candidature vont être diffusés très prochainement afin de trouver des salariés intéressés par les compétences complémentaires.

La direction s'était engagée par ailleurs à organiser une réunion dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence complémentaire, cette réunion aura lieu le 20/04.

Prochain CE à Strasbourg le 18 avril



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Établissement sont à votre écoute : Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken,